

NOTE DE PRESENTATION

Conseil Municipal
Du 21 mai 2019

Objet : Compte administratif 2018

Rapporteur : Guillaume Ségala

En 2018, la Ville de Chelles s'est inscrite dans un contexte institutionnel contraignant et incertain avec, notamment le gel de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement, la suppression de la taxe d'habitation, et plus largement la réforme fiscale, ainsi que le contrôle de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Après quatre années de baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, à hauteur de 11,5 Mds€, qui s'est concrétisée par une perte de ressources cumulée de 10,85 M€ pour la Ville de Chelles, la Loi de Finances 2018 a initié une stabilisation de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Si à l'échelle nationale les dotations sont optiquement identiques, elles ne tiennent compte ni de la démographie ni de l'inflation. Aussi, à euros constants, cela se traduit par une baisse de ressources. A l'instar de la Ville de Chelles, les attributions individuelles peuvent diminuer afin de participer au financement de la péréquation.

La Loi de Finances 2018 a entériné la suppression de la taxe d'habitation au titre des résidences principales pour 80% des foyers d'ici 2020. En 2018, le dégrèvement a porté sur 30% de cette taxe. Même si la Ville a été entièrement compensée puisque l'Etat s'est substitué au contribuable, les interrogations vers une réforme fiscale de plus grande ampleur restent posées.

Afin de dégager 13 Mds€ d'économies, l'Etat a fixé, dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales à +1,2% par an.

Une procédure de contractualisation est instaurée pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros, soit plus de 300 collectivités.

La Ville de Chelles, dont les dépenses réelles de fonctionnement, s'établissent à 52 millions d'euros en 2018 n'est pas concernée par la contractualisation. Compte-tenu de la rigueur de gestion dans laquelle la Commune s'inscrit depuis 2014, il ressort que l'augmentation constatée au compte administratif s'élève à 0,93% en y incluant les reprises de compétences (974 k€ entre 2016 et 2018).

La Ville de Chelles présente en 2018 de nouveaux résultats record et ancre un peu plus le rétablissement de sa situation financière. Avec une progression de la capacité d'autofinancement

nette¹ de plus de 68% en un an, elle atteint 3,9M€. Le fonds de roulement a dépassé 6,65 M€, en hausse de 17% alors même que les dépenses d'équipement ont été élevées. Sans augmentation des taux d'imposition municipaux, 2018 a permis à la Ville de Chelles de franchir de nouvelles étapes dans l'amélioration continue de l'offre de service en faveur de la sécurité, de la réussite éducative et du cadre de vie.

La performance de la Commune est avant tout la conséquence de la célérité d'actions de l'exécutif en 2014, par la mise en place d'un plan d'économies et de désendettement et la poursuite d'une rigueur de gestion qui s'impose dans chaque décision.

Pour comprendre les résultats financiers de 2018, nous analyserons l'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement et nous ferons le lien avec le niveau de services et d'équipements offerts aux Chellois.

1. Un équilibre budgétaire maîtrisé dans un contexte contraint

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 52,10 millions d'euros. Par rapport à l'exercice 2017, elles progressent de 478 000 euros alors même que la Ville a repris les compétences de l'éclairage public et du marché d'approvisionnement, évaluées pour plus de 850 000 euros, et que l'inflation a connu une nette augmentation pour atteindre 1,8%².

En 2014, les dépenses s'établissaient à 56,27 millions d'euros, soit un recul de près de 4,20 millions d'euros.

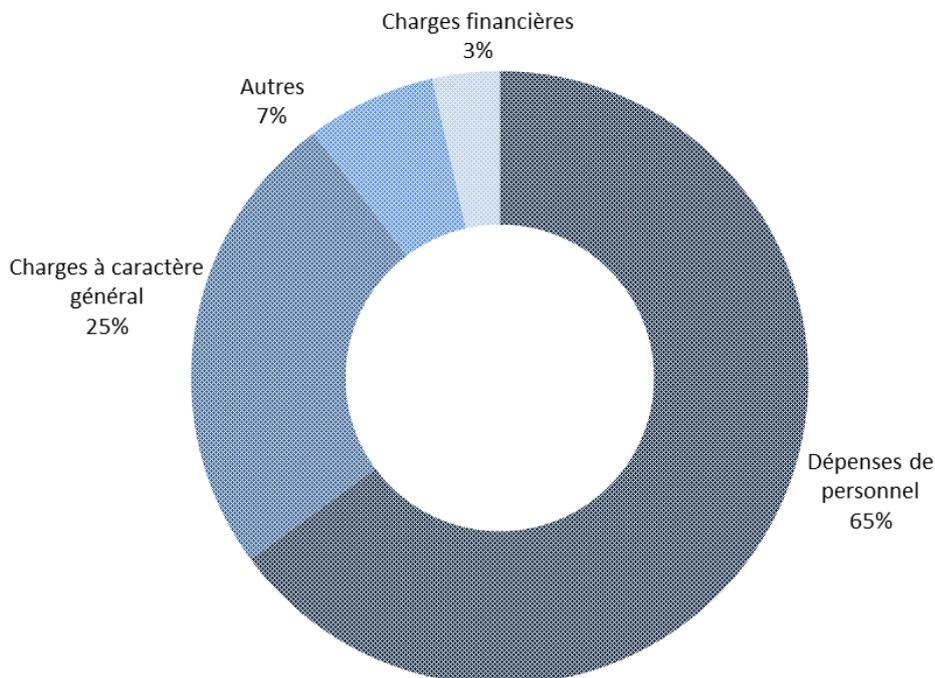
Si Chelles était entrée dans la contractualisation avec l'Etat, elle aurait très largement respecté l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement avec une progression de 0,93% à la faveur d'une maîtrise des charges de fonctionnement.

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56,27	54,80	53,23	51,72	52,10
Dépenses de personnel	35,62	34,78	34,50	34,31	33,83
Charges à caractère général	13,20	12,49	12,05	11,90	12,90
Autres	4,93	5,23	4,50	3,55	3,54
Charges financières	2,51	2,31	2,17	1,96	1,83

¹ Capacité d'autofinancement nette = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - remboursement de la dette en capital

² Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>

La répartition des dépenses de fonctionnement est identique à celle des exercices précédents. Les charges de personnel y représentent plus de 65% suivi par les charges à caractère général pour plus de 25%.



Par habitant, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 955 euros contre 1 052 euros en 2014. Elles se situent toujours à des niveaux bien inférieurs aux moyennes des communes de même strate pour qui ce ratio est égal à 1 176 euros. L'écart par habitant s'élève à 221 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 61,93 millions d'euros contre 62,59 millions d'euros en 2014.

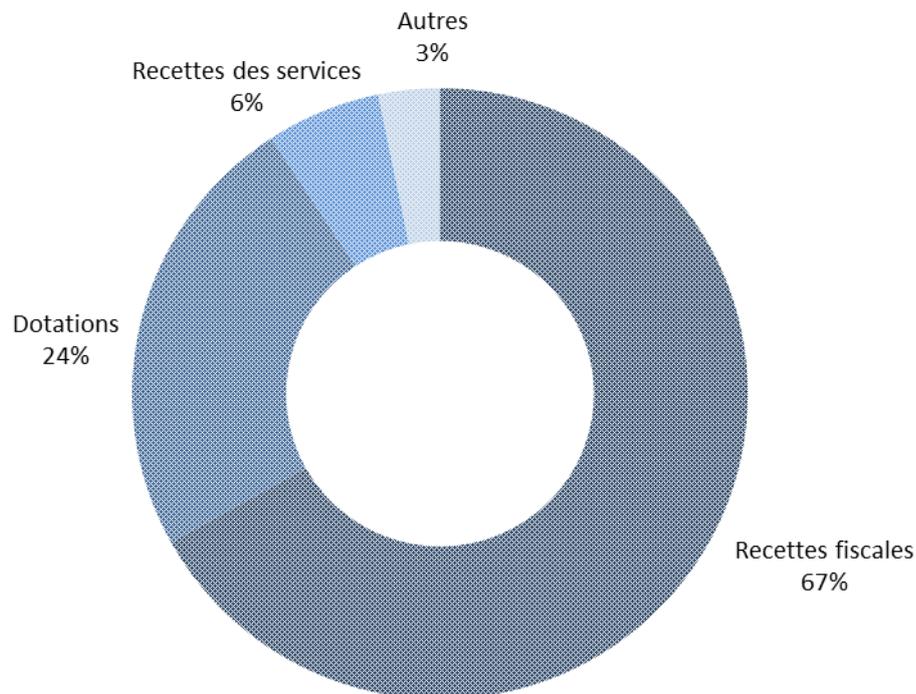
La période 2014-2018 est caractérisée par une tendance baissière des recettes de fonctionnement et ce, à cause de la baisse des dotations de l'Etat. Le poste « dotations et participations » a perdu près de 19% sur la période.

La Ville de Chelles n'a pas augmenté les taux d'imposition, les recettes fiscales ont donc été dynamisées par l'évolution des bases indexées sur l'inflation.

Rappelons que l'année 2017 avait été exceptionnelle en raison de la cession de la colonie de vacances d'Hossegor pour un montant de 6,64 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	62,59	60,88	61,51	66,29	61,93
Recettes fiscales	37,53	38,53	39,68	39,77	41,44
Dotations	18,18	17,20	16,01	14,96	14,77
Recettes des services	3,96	3,85	4,03	3,62	3,72
Autres	2,92	1,31	1,79	7,94	2,00

Les principales **recettes de fonctionnement** sont celles issues de la fiscalité (taxes d'habitation et foncières, droit de mutation et compensation) et des dotations qui pèsent respectivement pour 67% et 24%.



A l'instar des dépenses de fonctionnement, les disparités territoriales subies par la Ville de Chelles se retrouvent également en ce qui concerne les recettes de fonctionnement. Quand la moyenne des recettes de fonctionnement par habitant des communes de même strate s'élève à 1 360 euros, celles de la Commune sont de 1 135 euros

Fort de ce constat et pour maintenir un service public adapté aux besoins de ses habitants, la Ville de Chelles a acquis un mode de gestion responsable et une vision à long terme.

1.1. Des dépenses de fonctionnement pilotées pour une offre de service étoffée

Depuis 2014, la Ville de Chelles a réalisé d'importants efforts de gestion pour allier une perte de ressources et une amélioration de services souhaitée par la population.

Les charges à caractère général qui regroupent les principaux achats nécessaires à l'exploitation des services ont perdu près de 300 000 euros entre 2014 et 2018. En comparant à l'exercice 2013, elles reculent de plus de 1,6 millions d'euros.

Entre 2017 et 2018, les charges à caractère général progressent de plus de 1 million d'euros.

Les reprises de compétences d'éclairage public et du marché d'approvisionnement pèsent, hors charges de personnel, pour 516 000 euros et sont financées par ailleurs par une hausse de même montant de l'attribution de compensation.

Depuis 2016, la Ville a repris les compétences d'instruction des permis de construire et des voiries d'intérêt communautaire ainsi que la charge liée à la participation aux titres de transport des collégiens, lycéens et étudiants. Elle a transféré à la Communauté d'Agglomération, la contribution

au contingent d'incendie.

L'inflation vient, à son tour, faire augmenter ce chapitre de dépenses. En 2018, elle s'est établie à 1,8%.

L'offre de services s'est agrandie en 2018. Des stages d'anglais « Oxford In Chelles » destinés aux élèves de la 6^{ème} à la Terminale ont été mis en place. Cela s'ajoute au soutien scolaire en ligne pour les élèves du CP à la Terminale et la distribution d'un dictionnaire à tous les écoliers de CP.

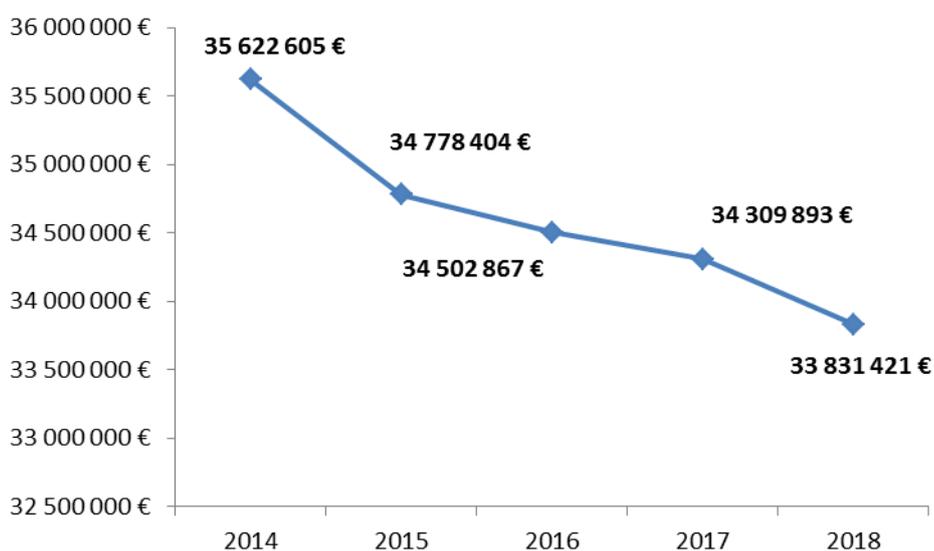
Au total, ce sont un peu plus de 100 000 euros déployés pour le développement de la réussite éducative, au-delà de la compétence que la Ville détient sur le fonctionnement de l'enseignement du premier degré et des investissements considérables qu'elle réalise.

Dans le chapitre des charges de gestion courante, la Ville a consacré plus de 70 000 euros pour aider chaque jeune Chellois à obtenir son permis de conduire.

Par ailleurs, la Ville de Chelles apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions à hauteur de 1,14 millions d'euros, hors aides directes (mise à disposition de locaux, etc.).

L'ensemble des services publics offerts aux Chellois est mis en œuvre au quotidien par des agents municipaux. Ils constituent le socle solide garantissant la qualité de l'action municipale. Les dépenses de personnel sont ainsi le poste de dépenses le plus important qu'il convient de valoriser et de maîtriser.

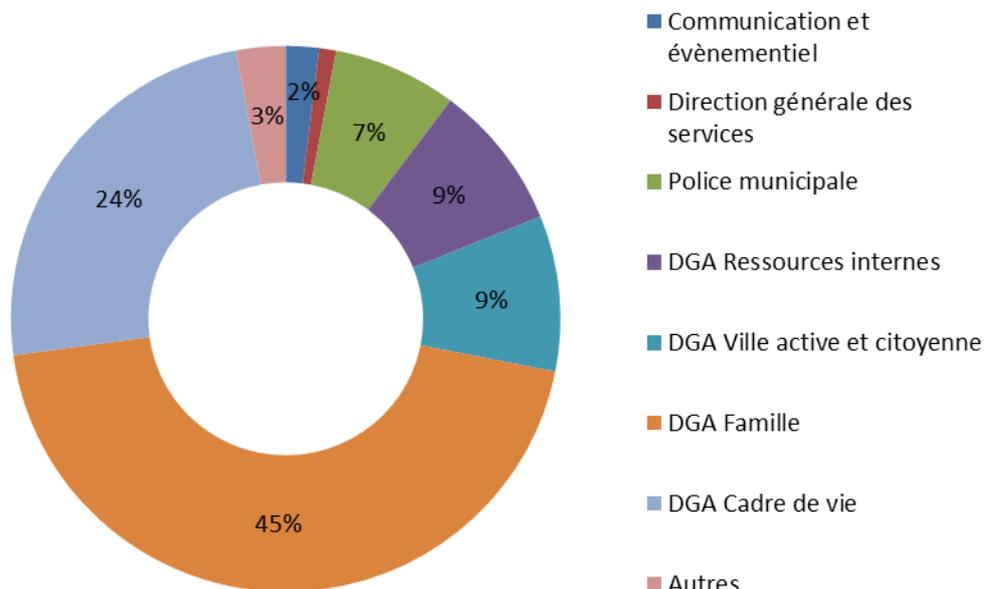
En 2018, les frais de personnel s'établissent à 33,83 millions d'euros et n'ont cessé de décroître depuis 2014. Sur la période, ils ont perdu près de 1,8 millions d'euros alors même que la Ville a non seulement repris le personnel rattaché aux compétences transférées mais aussi développé des services tels que la Police municipale avec la création de postes d'opérateurs vidéo et de brigadiers.



Les dépenses de personnel représentent 65% des dépenses réelles de fonctionnement. Comparées au ratio des communes de même strate qui s'approche de 60%, cela laisse penser que ce poste de dépenses constitue une rigidité de la section de fonctionnement de la Commune. Par son volume, sa constitution et ses buts, la masse salariale doit se piloter avec finesse et avec une vision pluriannuelle.

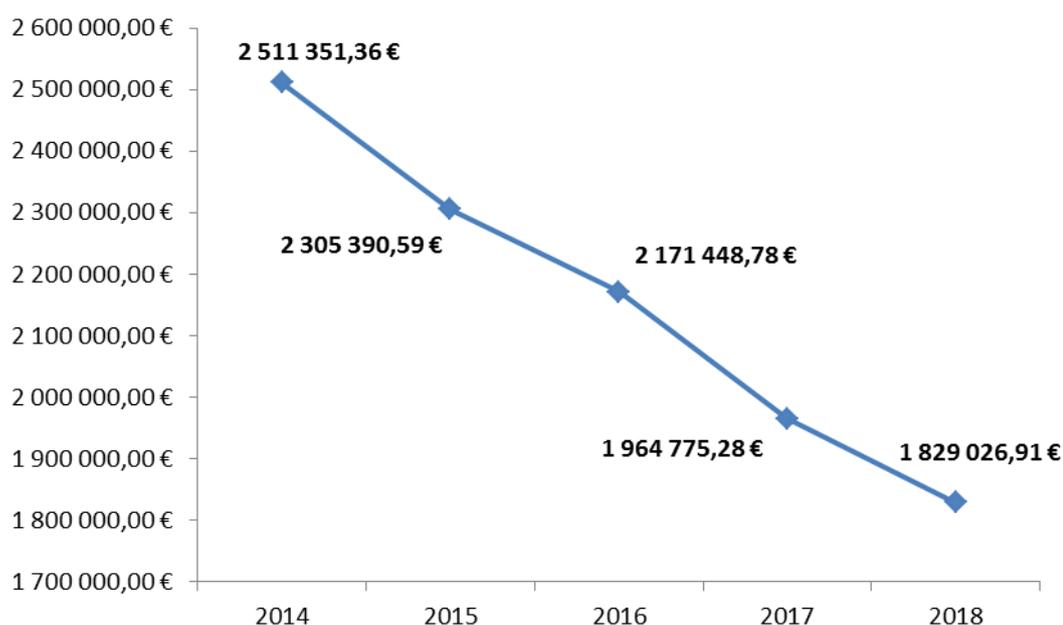
Cependant, l'ensemble des dépenses de fonctionnement étant en recul, et d'un niveau inférieur aux communes de même strate, cela accroît, par conséquent, le poids des charges de personnel.

A l'instar des années précédentes, 85% des dépenses de personnel sont réparties autour des services à la population, de la sécurité et du cadre de vie.



1.2. Des charges financières en recul, résultat d'une gestion active de la dette et du désendettement enclenché

En 2018, les charges financières s'établissent à 1,83 millions d'euros contre 1,96 millions d'euros un an plus tôt. En 2014, elles s'élèvent à 2,51 millions d'euros, soit un recul de plus de 27% sur la période.



Pour sécuriser la dette et en diminuer le coût, la Ville a poursuivi son travail de renégociation des emprunts bancaires.

En 2018, plus de 7 millions d'euros d'emprunts ont été refinancés à des conditions de taux et de marges très attractives :

- Refinancement de deux emprunts du Crédit Agricole, caractérisés respectivement par des taux variables sur Euribor 3 mois avec une marge bancaire de 0,95 flooré et 0,99 pour un montant total de 3 535 424 euros et une durée résiduelle de 18 ans.

Un seul emprunt du même montant et de même durée est venu s'y substituer, au taux fixe de 1,43% et contracté auprès de l'Agence France Locale.

Cette opportunité permet de réaliser un gain financier net de plus de 182 000 euros sur la durée résiduelle de l'emprunt.

- Refinancement d'un emprunt de la SFIL à taux variable sur Euribor 1 mois assorti d'une marge bancaire de 1 pour un montant de 1 950 000 euros et une durée résiduelle de 12 ans. Un emprunt de montant et de durée identique a été conclu avec la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,02%. Cette opération engendre un gain financier net de 83 000 euros.

- Refinancement d'un emprunt du Crédit Mutuel à taux variable sur Euribor 12 mois avec une marge bancaire de 2,2 pour un montant de 1 597 521 euros et une durée résiduelle de 15 ans.

Cette emprunt a été remplacé par un produit à taux fixe de 1,21% souscrit auprès de l'Agence France Locale.

Sur la durée résiduelle de 15 ans, le gain financier s'établit à plus de 265 000 euros.

Au total, cette gestion de dette a permis à la Ville d'économiser plus de 530 000 euros sur les durées résiduelles des emprunts. Associée au contexte de taux bas, le taux moyen de la dette a significativement baissé :

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux moyen	3,5	3,3	2,96	2,72	2,60

1.3. Les recettes fiscales : maintien des taux d'imposition municipaux

Conformément aux engagements pris, la Ville n'a pas augmenté les taux d'imposition municipaux depuis 2014.

Taux	2014	2018	Evolution 2014-2018
Taxe d'habitation	19,90%	19,90%	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,35%	24,35%	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86,12%	86,12%	0%

Les contributions directes, composées de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties ainsi que des propriétés non bâties, représentent 50% des ressources de la Commune. Elles évoluent de 1,75% entre 2017 et 2018 sous l'effet de la progression des bases.

La revalorisation des valeurs locatives est de 1,20%, soit l'indice des prix à la consommation

harmonisé en novembre 2017, après 0,40% en 2017.

La réforme de la taxe d'habitation qui a pour vocation de supprimer en trois ans la cotisation sur les résidences principales pour 80% des foyers, entre dans sa première année. Son impact sur les recettes est nul en 2018, l'Etat se substituant aux contribuables par le mécanisme de dégrèvement.

Compte-tenu du poids de la taxe d'habitation, 47 % des contributions directes et près de 23 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville, le manque de visibilité sur la réforme fiscale annoncée est source d'inquiétude.

L'attribution de compensation reçue de la Communauté d'Agglomération est en augmentation depuis 2014 suite aux différentes reprises de compétences et de charges qui étaient auparavant assurées par l'EPCI. Comme le détaille le tableau ci-dessous, elle est passée de 2,43 millions d'euros à 3,40 millions d'euros :

Attribution de compensation 2014	2 423 085
Attribution de compensation 2015	2 423 085
+ Reprises par la Ville	
Compétence instruction permis de construire	267 764
Attribution de compensation 2016	2 690 849
+ Reprises par la Ville	
Compétence voirie	359 325
Participation aux titres de transport	229 962
- Transferts à la CAPVM	
Contribution au contingent incendie	- 734 632
Attribution de compensation 2017	2 545 504
+ Reprises par la Ville	
Compétence marché	- 91 393
Compétence éclairage public	808 162
Transports scolaires	135 165
Attribution de compensation 2018	3 397 438

En 2018, à l'instar des années précédentes, la Ville a bénéficié du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour un montant identique à celui perçu en 2017, à savoir 2,12 millions d'euros.

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'établit à 2,26 millions d'euros et ne cesse de progresser depuis 2014. Elle augmente de plus de 35% sur la période à la faveur d'un marché immobilier bien orienté sur le territoire chellois en développement et en mouvement.

1.4. Une nouvelle baisse des dotations de l'Etat

L'arrêt annoncé de la baisse des dotations de l'Etat ne s'est pas vérifié.

Des variations ont été constatées sur les composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement. Même si l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine a été abondée de 110 millions d'euros et celle de la Dotation Nationale de Péréquation de 90 millions d'euros, ces hausses ont été intégralement financées, en 2018, au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des EPCI.

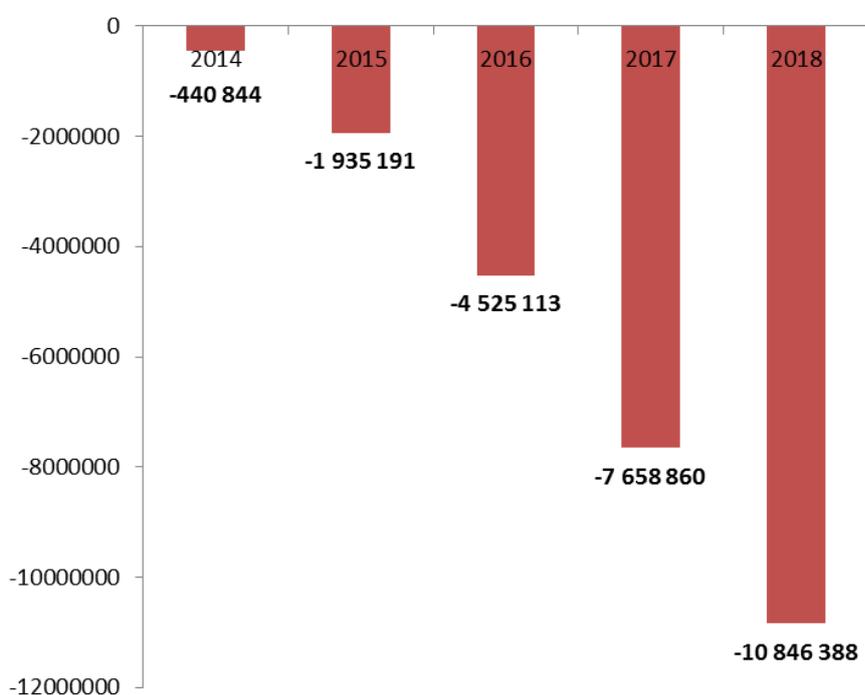
- La Dotation Forfaitaire : Avec l'accroissement démographique, la Dotation Forfaitaire a augmenté de 13 000 euros. Dans le même temps, elle a été écrêtée de 66 000 euros. L'écrêtement de la Dotation Forfaitaire sert à financer la hausse de la population, les changements de périmètre mais aussi les hausses de masses de péréquation.

La Dotation Forfaitaire a ainsi perdu 53 000 euros entre 2017 et 2018.

- La Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 56 000 euros grâce aux abondements votés en Loi de Finances.
- La Dotation Nationale de Péréquation a reculé de 96 000 euros. Après avoir perdu, en 2016, la part majorée, la part principale de cette dotation est en baisse de 10% chaque année jusqu'à ce que la Dotation Nationale de Péréquation s'établisse à 570 000 euros, montant du calcul de cette dernière dit « spontané ».

Aussi, en 2018, la Ville a perçu 93 690 euros de Dotation Globale de Fonctionnement de moins qu'en 2017.

Additionnée aux pertes cumulées liées à la contribution au redressement des finances publiques, la Ville a perdu, depuis 2014, 10,8 millions d'euros de ressources.



Le niveau des dotations perçues par l'Etat décroît chaque année. Les montants en jeu sont significatifs, c'est pourquoi la Ville est attentive à anticiper ces variations et à les intégrer dans son fonctionnement actuel et futur.

Quand la collectivité reçoit un montant de DGF par habitant de 176,34 euros, les communes de même taille reçoivent un montant de 220 euros. Le différentiel de plus de 43 euros par habitant est substantiel, en représentant près de 2,40 millions d'euros dont la Ville ne dispose pas. Cela révèle les disparités territoriales qui sont extrêmement défavorables à la Ville de Chelles.

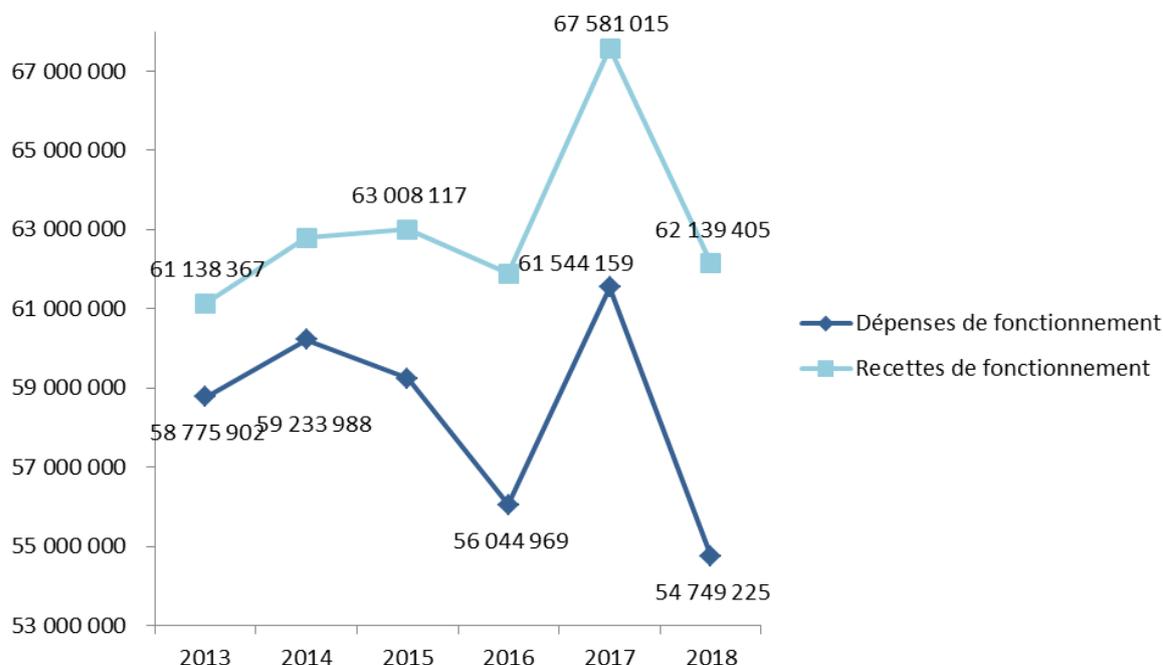
1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes courantes sont stables. Les produits des services n'évoluent pas à l'exception de la mise en place au 1^{er} janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant qui remplace le droit de stationnement par une redevance d'utilisation du domaine public et qui substitue à l'amende pénale, dont une partie était reversée à la Ville en recettes d'investissement, un forfait post-stationnement.

Les produits des services s'établissent 3,72 millions d'euros, contre 3,62 millions d'euros en 2017 et 3,96 millions d'euros en 2014.

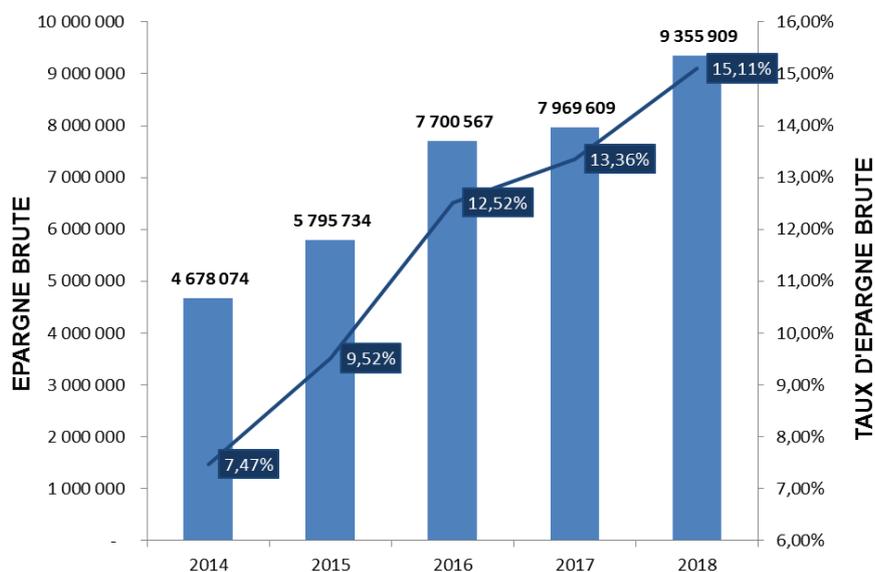
1.6. Bilan de la section de fonctionnement : une amélioration de l'épargne brute

Depuis 2014, la Ville se situe sur une trajectoire financière qui ne cesse de s'améliorer. Comme l'atteste le graphique ci-dessous, le résultat de fonctionnement s'établit à près de 7,4 millions d'euros contre 6,04 millions un an plus tôt.



La chute, constatée entre 2017 et 2018, proportionnelle en dépenses et en recettes, s'explique par le niveau exceptionnel des charges et des produits de 2017 suite à la vente de la colonie de vacances de Hossegor (6,64 millions d'euros).

Résultat du plan d'économie mis en place dès 2014, d'une revalorisation des bases des contributions directes et de droits de mutation qui connaissent un fort dynamisme à la faveur d'un marché immobilier chellois porteur, l'épargne brute a doublé entre 2014 et 2018, passant de 4,48 millions d'euros à 9,36 millions d'euros.



Quand, en 2014, 7,5% des recettes réelles de fonctionnement ne servent pas à financer les dépenses réelles de fonctionnement et peuvent être utilisées à investir, c'est plus de 15% des recettes qui peuvent, en 2018, autofinancer les dépenses d'équipement.

Cette reconstitution des marges de manœuvre financières de la Ville permet de soutenir un niveau de dépenses d'investissement pour des projets d'équipements structurants en réduisant le poids trop lourd de la dette.

2. Une section d'investissement qui traduit la réalisation d'équipements publics et l'investissement continu en faveur de l'éducation, de la sécurité et du cadre de vie

En 2018, la Ville de Chelles a dépensé plus de 18 millions d'euros dans la création d'équipements publics, dans la valorisation et l'entretien du patrimoine ainsi que dans l'investissement visant à améliorer l'offre de service.

Ce niveau de dépenses d'investissement est permis grâce aux subventions reçues de partenaires, aux emprunts souscrits mais aussi à la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.

Le niveau de reports en dépenses et en recettes est moins élevé que les années précédentes, puisqu'en 2018, de nombreux chantiers de taille importante, à l'instar du groupe scolaire Jules Verne, se sont achevés.

2.1. Des investissements utiles au territoire pour un niveau de service public à la hauteur des attentes des Chellois

Après un début de mandat centré sur des mesures visant à assainir la situation financière de la Ville, en allégeant les dépenses de fonctionnement et en réduisant l'endettement, la période 2016-2018 est consacrée à l'investissement dans des projets ambitieux, porteurs et utiles au territoire.

Ces investissements sont développés autour de trois vecteurs qui sont la sécurité, la réussite éducative et le cadre de vie.

En 2018, les dépenses d'équipements par habitant s'élèvent à 327,43 euros contre 284 euros pour la moyenne des communes de même strate.

La part des dépenses d'équipements dans les recettes réelles de fonctionnement est de 28,84%, face à 20,90% pour le ratio des communes comparables à Chelles.

Aussi, la Ville de Chelles investit pour ses habitants et dans des proportions largement supérieures à la moyenne des communes de même strate.

Dans une « mission flash » sur l'investissement des collectivités lancée par la Délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, il est rapporté qu'il y a bien « une reprise depuis 2017 » mais elle « n'est pas homogène en fonction du niveau de collectivités » et ne permet pas de rattraper le niveau de 2012.

Avec près de 50 millions d'euros mobilisés entre 2014 et 2018 et un désendettement effectif, les investissements réalisés par la Ville de Chelles sont plus importants que ceux de la période 2008-2012 (46,7 millions).

En 2018, la Ville a continué l'installation de caméras de vidéo protection et comptabilise 85 caméras réparties sur l'ensemble du territoire. 545 000 euros y ont été consacrés.

Un nouveau poste de Police Municipale a été aménagé dans le quartier des Coudreaux et est ouvert depuis le mois de juin 2018. Ce nouvel équipement complète les actions menées pour renforcer la tranquillité publique. Plus de 375 000 euros y sont consacrés.

Par ailleurs, 520 000 euros ont été investis dans la sécurité des sites et des bâtiments communaux et, en particulier, pour les crèches et les écoles municipales.

De plus, pour continuer dans le domaine de la réussite scolaire, la Ville de Chelles a engagé de vastes travaux visant à entretenir, réhabiliter et construire les bâtiments permettant aux élèves et

aux enseignants de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite.

Débutée en 2016, la construction du nouveau groupe scolaire Jules Verne, qui a ouvert en septembre 2018, a mobilisé plus de 7,8 millions d'euros dont 4 millions d'euros en 2018. Ce projet est financé par les fonds propres de la Ville ainsi que par le Conseil Départemental, pour 714 000 euros, et par la CAF, à hauteur de 160 000 euros.

1,3 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de gros entretien du patrimoine scolaire. Ces investissements concernent la rénovation des huisseries, des toitures, la réfection des cours extérieures ou encore le renouvellement du matériel et du mobilier scolaire.

La Ville de Chelles a été désignée, par le Ministère de la transition écologique, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, elle a pu vendre des certificats d'économies d'énergie suite à des travaux de réhabilitation énergétique dans les écoles. La recette d'investissement reçue s'établit à 585 000 euros.

Le déploiement de l'école numérique a progressé. En sus de l'ensemble des classes de CM1 et de CM2, depuis septembre 2018, toutes les classes de CE2 ont été équipées d'écrans numériques interactifs.

Depuis 2014, ce sont plus de 740 000 euros qui ont été investis, dont plus de 200 000 euros en 2018.

Dans le cadre du renforcement de la qualité du cadre de vie, la première phase des travaux des Jardins de Cala s'est achevée. Une place en centre-ville a été créée, un kiosque a été installé avec une activité de restauration et l'aire de jeux a été rénovée.

En 2018, 1,46 millions d'euros y ont été dépensés. Le Conseil Départemental, pour 371 000 euros, et la Société du Grand Paris, pour 300 000 euros, sont venus soutenir la Ville dans ce projet qui valorise le patrimoine historique chellois.

Les travaux menés au stade Duport se sont poursuivis en 2018. Ce sont plus de 510 000 euros qui ont été réalisés et plus de 786 000 euros qui ont été reportés. Rappelons que la Société du Grand Paris avait versé, en 2017, 715 000 euros pour ce chantier.

Afin de poursuivre la sécurisation des axes routiers et de fluidifier la circulation des piétons et des véhicules en centre-ville, un giratoire a été aménagé durant l'été 2018 au croisement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de l'avenue Foch. Cet aménagement complète la création d'autres giratoires pour un coût de 284 000 euros.

Chelles s'est mobilisée pour renforcer l'offre de santé et répondre aux besoins des Chellois en accompagnant, d'une part, la création d'un centre de soins en centre-ville et en favorisant, d'autre part, le maintien de l'offre de soins aux Coudreaux. Ce sont près de 829 000 euros qui ont été consacrés à ces 2 projets en 2018.

Afin de diversifier les commerces de proximité, la Ville préempte les locaux commerciaux. En 2018, ce sont plus de 250 000 euros qui ont été dépensés.

Si la Ville investit dans des projets structurants et durables, elle veille à entretenir son patrimoine existant.

1,35 millions d'euros ont été dépensés pour les travaux de gros entretien des voiries, d'éclairage public et le renouvellement du mobilier urbain.

Plus de 600 000 euros ont été dépensés pour la création de places de stationnements.

2,51 millions d'euros ont été investis dans l'entretien des bâtiments communaux, hors écoles et travaux de sécurité dont les montants ont été évoqués supra.

2.2. Une capacité de désendettement record

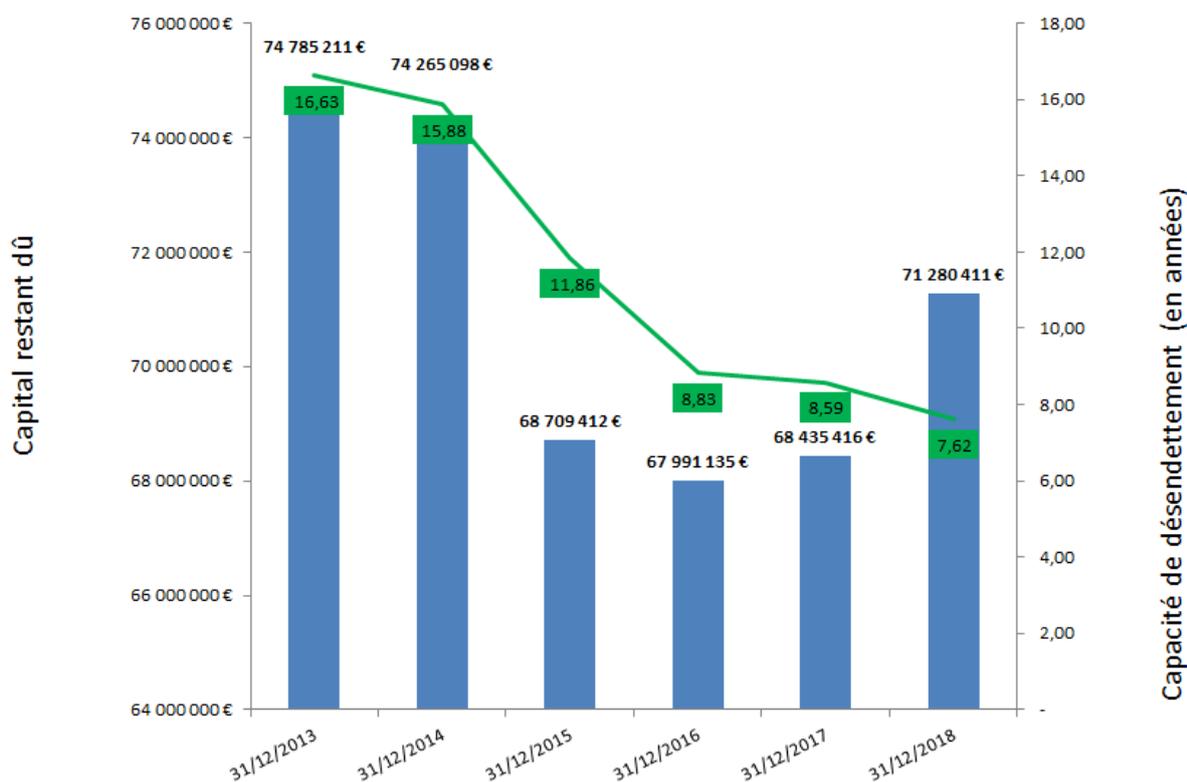
Au 31 décembre 2013, la dette de la Ville s'établit à 74,78 millions d'euros et la capacité de désendettement atteint 16,6 années. L'encours de dette est trop lourd et vient grever la situation financière de la Commune.

Dès 2014, la municipalité a fait le choix de réduire le poids de l'endettement. La stratégie a consisté à renforcer l'épargne brute, en agissant sur la section de fonctionnement et en particulier sur les dépenses, pour financer les projets d'investissement et réduire le niveau annuel d'emprunt.

Maîtriser la soutenabilité des remboursements de la dette est indispensable pour conserver un niveau d'épargne nette permettant le financement d'équipements publics.

En 2013, l'encours de dette par habitant s'établissait à 1 394,51 euros. En 2018, il est de 1 306,58 euros.

Sur la période 2014-2018, la Ville de Chelles a emprunté moins que le capital qu'elle a remboursé. Comme l'illustre le graphique infra, la Ville se désendette. Cumulé à la progression de l'épargne brute, la capacité de désendettement a été divisée par plus que deux.



Les prévisions d'atterrissage du capital restant dû, au 31 décembre 2020, s'établissent à 69,50 millions d'euros. Le désendettement s'élèvera à plus de 5 millions d'euros.

Rappelons que, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la capacité de désendettement des collectivités territoriales est observée sans y mettre, pour l'heure, un critère contraignant. S'agissant des communes, le plafond national de référence est fixé à 12 ans. En 2018, la capacité de désendettement de la Ville est de 7,62 années.

Dans le cadre de la gestion de la dette municipale, une attention particulière est portée sur la diversification de ses sources de financement. En 2018, ce sont deux nouveaux prêteurs qui sont entrés dans l'encours de dette de la Ville.

En 2017, la Ville est montée au capital de l'Agence France Locale. Cet organisme a répondu aux deux campagnes de refinancement d'emprunts menées en 2018 à des conditions de marché très attractives et dispose d'un encours de 5,13 millions d'euros.

En 2018, la banque SaarLB s'est positionnée sur la campagne d'emprunts annuelle de 3,7 millions d'euros en proposant une offre très concurrentielle au taux fixe de 1,54% sur 20 ans.

2.3. Bilan de l'exercice 2018 : une performance financière au service du territoire

2018 a permis à la Ville de franchir une nouvelle étape dans l'amélioration de sa situation financière.

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des composantes de la situation financière de la Ville affiche des chiffres record.

Le résultat de fonctionnement atteint près de 7,40 millions d'euros cumulé aux bons résultats des années précédentes (5,70 millions d'euros), il permet non seulement de couvrir le solde négatif de la section d'investissement (-6,44 millions d'euros) mais aussi de maintenir un niveau de fonds de roulement employé à l'autofinancement des investissements.

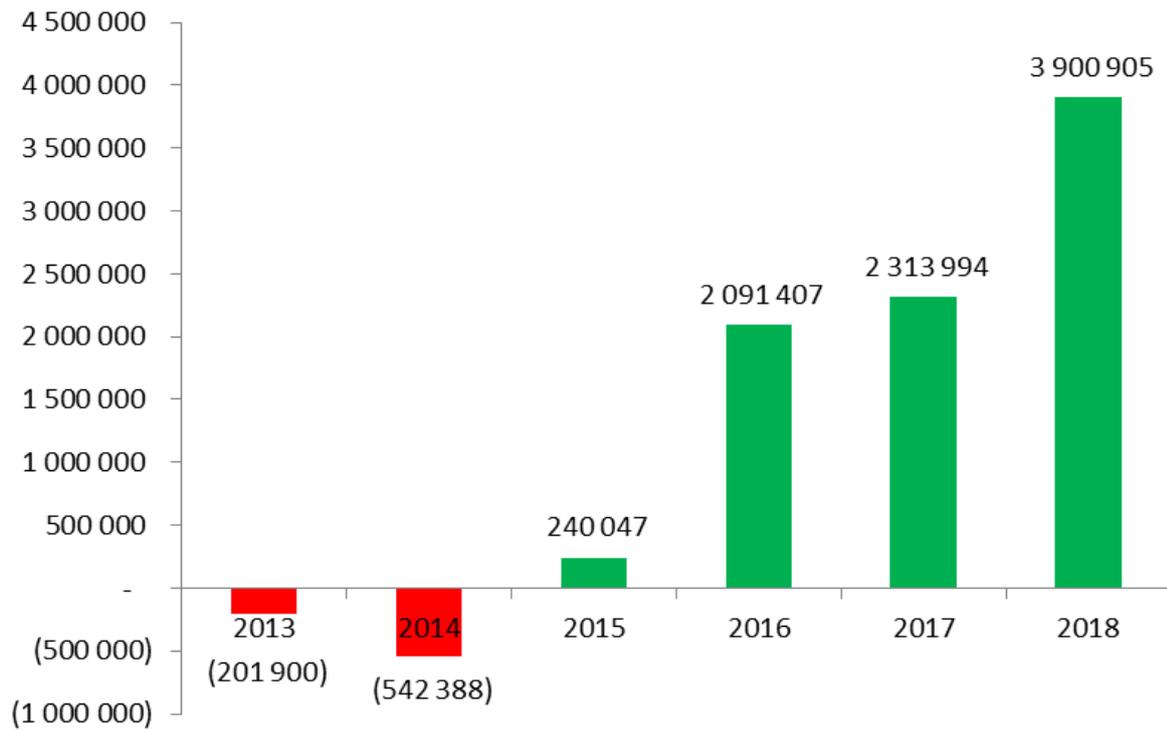
Le fonds de roulement s'élève à 6,65 millions d'euros.

<i>(en euros)</i>		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	54 749 225	62 139 405	7 390 180
	Section d'investissement	31 884 889	28 296 540	-3 588 349
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement		5 704 558	5 704 558
	Report en section d'investissement	1 450 237		-1 450 237
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		88 084 351	96 140 503	8 056 153
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	7 635 214	6 237 707	-1 397 507
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	54 749 225	67 843 963	13 094 738
	Section d'investissement	40 970 341	34 534 248	-6 436 093
	TOTAL CUMULE	95 719 565	102 378 211	6 658 645
Capacité d'autofinancement brute (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement - cessions d'actif)				9 355 909
Capacité d'autofinancement nette (CAF brute - remboursement du capital de la dette)				3 900 905

En outre, l'épargne nette, qui découle de l'épargne brute retraitée du remboursement du capital, progresse fortement entre 2017 et 2018 pour atteindre un plus haut de 3,9 millions d'euros.

La trajectoire de l'épargne nette est remarquable et trouve son explication dans la gestion très fine des dépenses de fonctionnement dont le repli depuis 2014 (-7,40%) est bien inférieur à celui des recettes de fonctionnement (-1,04%) qui ont connu, pour quelques composantes, une dynamique bénéficiant à la Commune.

Evolution de l'épargne nette



La gestion municipale rigoureuse et responsable est pleinement représentée dans ces indicateurs de performance financière à laquelle chacun a concouru et qui profite à l'objectif unique de rendre le meilleur service public aux Chellois.

Conclusion:

En 2018, la Ville de Chelles valide une nouvelle année où les objectifs ont été atteints.

Après une reconstitution des marges de manœuvre financières dans la première partie du mandat, les exercices 2016 à 2018 ont été consacrés à l'investissement sur le territoire chellois, tout en poursuivant, en parallèle, le plan de désendettement. La gestion municipale veille à conserver une capacité d'autofinancement durable pour faire appel modérément à l'emprunt.

En 2019, la Ville de Chelles poursuivra son action, dans la même dynamique d'offrir aux Chellois le meilleur service public.

De nombreux projets aboutiront, se poursuivront et seront lancés.

Quoique la vigilance reste une attention quotidienne, la Ville demeure optimiste quant aux prévisions d'atterrissage des prochaines années tant les fondamentaux ont été rétablis et les trajectoires s'inscrivent dans un mode de fonctionnement vertueux.

La Ville adopte, nonobstant, la prudence budgétaire.

L'incertitude pesant sur la fiscalité communale, l'écrêtement des dotations de l'Etat, les approches de l'Etat auprès des collectivités territoriales pour piloter leurs ressources financières ou contrôler la progression des dépenses de fonctionnement sont autant d'interrogations que la Ville doit mesurer et prendre en compte et ce, pour donner au territoire et au service public chellois une vision de long terme.